

Association ANE EN VILLE Responsable-M-
Wilfried-Rocher
21 rue Paul Bert
94700 MAISONS-ALFORT

Consultation : AC17-50018

concernant : EFFECTIFS, Ane

Compte Rendu Médical

Date : 21/12/17

Anamnèse : Nous avons réalisé le 21 décembre 2017 une visite sanitaire sur demande de l'association Ânes en ville.

Compte-rendu : OBSERVATIONS AU COURS DE LA VISITE SANITAIRE

1- Visite des pâtures et des abris

Les pâtures représentent 4 ha répartis en plusieurs petites parcelles escarpées. Celles-ci sont correctement entretenues avec un ramassage des crottins fréquents.

2- Examen du registre d'élevage

Le registre d'élevage est à jour.

3- Carnets d'identification

Les protocoles vaccinaux de BOHEME, FRIPOUILLE, BAMBOU et ECLIPSE sont à jour depuis cette année.

4- Vermifugation

Les ânes n'ont pas reçu de traitements antiparasitaires depuis un certain temps. Selon les recommandations actuelles, il est nécessaire de vermifuger une fois par an en fin d'automne l'ensemble des animaux avec un vermifuge contenant de l'ivermectine et du praziquantel ou du pyrantel, et de réaliser une coproscopie avant et après afin d'évaluer l'efficacité du traitement. Etant donné leur mode de vie (pâturages), il est également recommandé de réaliser une coproscopie au printemps et de ne traiter que les ânes infestés (> 200 œufs par gramme).

5- Examens cliniques

Dans l'ensemble, l'état général des ânes est très satisfaisant.

BAMBOU : bon état général, aucune anomalie à l'examen clinique.

FRIPOUILLE : bon état général, aucune anomalie à l'examen clinique. La coproscopie de FRIPOUILLE révèle une infestation parasitaire avec 400 œufs par gramme (> seuil de 200 œufs par gramme).

ECLIPSE : bon état général, aucune anomalie à l'examen clinique.

BOHEME : bon état général, aucune anomalie à l'examen clinique. La coproscopie de BOHEME révèle une infestation parasitaire avec 350 œufs par gramme (> seuil de 200 œufs par gramme).

Les prochaines visites vaccinales seront l'occasion de vérifier l'état d'usure des dents.

Conclusion :

- Garder les ânes au même degré d'embonpoint.

- Continuer à ramasser régulièrement les crottins dans les parcelles (ramasser systématiquement les crottins ainsi qu'un pâturage mixte (avec des moutons) permet de réduire la pression parasitaire et donc de limiter l'utilisation de vermifuges).

- Il est nécessaire de vermifuger le troupeau et de réaliser à nouveau une coproscopie 15 jours après

Conclusion :

après.

- Apporter les prélèvements de crottins lors de la consultation vaccinale de fin octobre pour les contrôles annuels de coproscopie
- Prévoir les RDV vaccinaux : fin septembre pour ECLIPSE et BAMBOU ; fin octobre pour ECLIPSE, BAMBOU, BOHEME et FRIPOUILLE.

Nous restons à votre disposition pour toute question relative à ce cas. Veuillez recevoir nos salutations les plus sincères.

Validé par : **Dr vét. Losada Andres**

Alfort, le 05/03/2018